



Association de communes pour l'exploitation
d'un corps de police intercommunal (ACoPol)

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des délégués
du jeudi 15 décembre 2022
à 18h00 à la grande salle de La Grange,
à Villars-sur-Glâne

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Approbation du PV de l'assemblée des délégués du 2 juin 2022
3. Budget 2023
 - 3.1 – Achat d'un nouveau fourgon
 - Message technique et financier
 - Préavis Commission financière
 - 3.2 – Budget de fonctionnement 2023
 - Commentaires
 - Préavis Commission financière
4. Information sur appui et aide à la commune de Marly
5. Divers

Présences :

Selon liste jointe

Excusés :

M. Pillauer
M. D. Lepori
Mme A.-E. Nobs
M. Studer

1. Salutations

Monsieur le Président ouvre l'assemblée générale ordinaire des délégués à 18h00, et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Approbation du PV de l'assemblée des délégués du 2 juin 2022

Monsieur le Président demande s'il faut faire la lecture du PV de l'assemblée du 2 juin étant donné qu'il a été envoyé seulement dans l'après-midi suite à un oubli de Madame Yerly. Les délégués ne le demandent pas et approuvent à l'unanimité le PV qui reflétait leurs prises de positions.

3. Budget 2023

3.1 – Achat d'un nouveau fourgon

Le fourgon ne sera pas un véhicule électrique. Le modèle sera un véhicule du même type que le précédent mais le choix n'a pas encore été fait.

Préavis de la commission financière :

- La commission financière donne un préavis favorable pour l'achat d'un véhicule d'une valeur de CHF 75'000.- avec un amortissement de CHF 9'000.- par année.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'achat d'un nouveau fourgon.

3.2 – Budget de fonctionnement 2023

M. Jan donne quelques explications pour les plus grandes différences par rapport à l'année passée.

Préavis de la commission financière :

- La commission financière donne un préavis favorable pour le budget de fonctionnement 2023.

L'assemblée approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement 2023.

4. Information sur appui et aide à la commune de Marly

Monsieur le Président donne quelques explications concernant la Police communale de Marly. Le chef de service n'est pas un policier et quelques divergences ont eu lieu avec le personnel. L'ACoPol a fait les pompiers et l'analyse de la reprise de la Police communale est en cours.

Une convention a été faite jusqu'à la fin de l'année mais celle-ci sera sans doute reconduite jusqu'à fin juin 2023 au plus tard.

Monsieur le Président et M. Jan suivent le cas et font tout le nécessaire afin de pérenniser cette situation.

5. Divers

Il n'y a pas de divers.

Le Président clôt l'assemblée à 18h30



La secrétaire :
Corinne Yerly



Le Président :
Bruno Marmier